

METROPOLE DE LYON

ENQUÊTE PUBLIQUE

Parcellaire

CONCLUSION

concernant
le projet d'aménagement d'une voie verte
et de sécurisation de la route de VANCIA
entre SATHONAY et RILLIEUX-LA-PAPE

1- Rappel de la procédure

Le Conseil Métropolitain a approuvé, par délibération du 14 mars 2022, les dossiers d'enquête relatifs à l'aménagement d'une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia et décidé d'engager les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire.

En conséquence, l'arrêté préfectoral n° E-2022-192 du 5 juillet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe qui se déroulera selon la procédure de droit commun prévue aux articles L.110-1 et suivants, ainsi que R.111-10 à R.112-27 du Code de l'Expropriation.

Le Maître d'Ouvrage ne disposant pas de la totalité de l'emprise foncière utile, une enquête parcellaire, menée conjointement avec celle de DUP, est nécessaire pour déterminer les surfaces à acquérir et identifier tous les ayants-droits concernés.

L'enquête s'est déroulée sur une période de 31 jours (du 28 septembre au 28 octobre 2022), sans incident particulier, avec une fréquentation assez importante notamment lors du dernier jour et de la dernière permanence.

Le dossier d'enquête parcellaire dispose d'un état des propriétaires presque complet ne nécessitant qu'une mise à jour suite à des événements récents (décès, successions,..) et le plan parcellaire intègre de façon visible le tracé du projet et son emprise sur chaque parcelle.

Les 3 permanences qui ont été tenues en mairie (à Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux la Pape) ont permis de recevoir 13 personnes et les registres de consigner 17 observations (4 concernant l'enquête parcellaire).

Ces dernières rapportées dans le procès-verbal apportent des compléments d'information par des fiches de retour de fiches de renseignement ou des demandes d'explication sur la surface des emprises prévues.

Ce PV a été remis et commenté le 02/11/2022 à la Métropole de Lyon.

Il appelait un mémoire en réponse pour le 17 novembre 2022 au plus tard.

Ce document a été reçu par mail le mercredi 25 novembre 2022.

La remise du rapport unique, des deux conclusions motivées séparées pour la DUP et pour la parcellaire, d'un exemplaire du dossier d'enquête déposé en mairie et des 6 registres d'observations, a été faite le lundi 28 novembre 2022, à la Préfecture du Rhône.

2- Motivation de l'avis

Après plusieurs hypothèses d'étude, le tracé pour la voie verte a pris en compte les risques potentiels pour le travail en sécurité des agriculteurs accédant au silo en retenant en définitive une implantation sur le côté sud de la liaison Sathonay-Village à Vancia plutôt que le côté nord.

Ensuite, l'option de longer la route au plus près sur ses 2 km de parcours a permis de réduire au minimum possible l'emprise sur les terres agricoles en les limitant aux extrémités des parcelles.

La sécurisation de la route a nécessité aussi de reculer des pieds de talus existants en y prenant quelques surfaces pour améliorer efficacement la visibilité.

Enfin, l'étude pour la gestion des eaux pluviales a conduit à la création d'un bassin d'infiltration d'une taille modique (460 m²) mais nécessitant, pour des dispositions techniques de construction, une consommation d'un peu plus de 3000 m².

La Métropole de Lyon a recherché la solution la plus économe en acquisition foncière pour mener à bien le projet en conservant les objectifs à atteindre.

3-Avis

Après avoir :

- pris connaissance du dossier complet de l'enquête réceptionné par courrier et étudié l'ensemble des pièces,
- visité les 3 mairies de Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux la Pape pour vérifier les dispositions préalables à l'enquête,
- participé à une réunion en Préfecture sur les modalités d'application de l'arrêté puis à une autre sur site avec la Métropole de Lyon pour une présentation détaillée du projet,
- assuré les permanences aux dates fixées par l'arrêté préfectoral,
- reçu et auditionné le public,
- échangé à plusieurs reprises avec la Métropole de Lyon en cours d'enquête,
- analysé les observations du public pour la rédaction du procès-verbal,
- apporté mes commentaires aux différentes réponses données par la Métropole de Lyon dans son mémoire en retour,
- exprimé mon avis sur les différents chapitres du dossier,

j'estime que :

le projet de réalisation d'une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia entre Sathonay-Village et Rillieux la Pape :

- retient un tracé optimisé de la voie verte à côté de la chaussée existante,
 - sécurise la route en se limitant essentiellement au recul des pieds de talus existants,
 - utilise au mieux les contraintes du terrain pour l'implantation du bassin d'infiltration,
- pour réduire au minimum l'emprise nécessaire des terrains à acquérir.

En conséquence de quoi et vu :

- la constitution complète et la clarté du dossier soumis à la procédure,

- la bonne information du public pour la tenue de l'enquête publique,
- les notifications individuelles adressées pour l'information des propriétaires
- les affichages des fiches de renseignements complémentaires réalisés en mairie,
- les mises à jour en continu de l'état parcellaire par le Maître d'Ouvrage,
- la régularité et le bon déroulement de cette enquête,
- les précisions apportées par la Métropole de Lyon dans son mémoire en réponse, en particulier aux observations n° 3, 9 et 11

et je donne

un AVIS FAVORABLE

sur l'enquête publique parcellaire relative au projet d'aménagement d'une voie verte et de sécurisation de la route de Vancia entre le centre village de Sathonay-Village et le hameau de Vancia à Rillieux la Pape.

Le 25/11/22

C. FRANCOIS